

Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles

Séance du 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 février, s'est réuni à 18 heures au lieu habituel des séances sous la présidence de LEDESERT Philippe, Maire.

Date de convocation : 05 février 2024

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votant : 10

Présents : BERNARD Yan ; CARTRON Sébastien ; GLEIZE Christian ; LALLEMENT Aurore ; LEDESERT Philippe ; PADILLA Pascale MATHIEU Cécile ; LIABEUF Frédéric ; LODS Jean-Denis

Absent(e)s excusé(e)s : MARGIELA Stéphanie (pouvoir à Christian GLEIZE)

Le Maire ouvre la séance à 18h04. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Cécile Mathieu est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2023 :

Adopté sans réserve.

Unanimité.

2) Proposition de travaux de voirie pour l'année 2024.

La dotation du département à la commune est reversée par cette dernière à la communauté de communes qui complète par un abondement et nous fait bénéficier de tarifs avantageux.

Les travaux prévus cet année concernent le chemin vers le réservoir Serre du Lot avec curage des fossés sur environ 50 m et le chemin d'Autuche (la dernière double épingle à cheveux et reprise de trous dans chaussée en amont et aval).

Montant des travaux : 12351 euros HT.

La descente vers la crèche sera réalisée plus tard.

Unanimité.

3) Renouvellement du forfait annuel avec la SACEM pour la diffusion de musique lors d'événements.

Afin de couvrir la fête des Pilles et la fête de fin de marché (forfait à tarif préférentiel réservé aux adhérents de l'AMF).

Unanimité.

4) Don pour l'APE d'Aubres-Les Pilles pour permettre la réalisation d'un voyage scolaire aux cycles 2 et 3

La destination du voyage n'est pas encore déterminée. Le conseil d'école doit se tenir le 11 mars prochain qui nous apportera des précisions complémentaires.

Report à une date ultérieure.

Remarque : le vide grenier de l'APE aura lieu le 9 juin 2024.

5) Avenant à l'arrêté municipal de défense contre l'incendie.

Compte tenu des échanges entre le CEREG et le SDIS d'avril 2022, postérieurs à l'adoption du règlement de défense contre l'incendie dans lequel il était prévu l'ajout d'1 cuve de 30m3 et 1 de 60m3, il s'avère que finalement 2 cuves de 30m3 sont suffisantes. Il est donc nécessaire de modifier le règlement en conséquence.

Unanimité.

6) Avenant n° 3 à la convention assistance retraite 202/2022.

La convention actuelle doit être prolongée d'1 an, la nouvelle n'étant pas encore prête.

Unanimité.

7) Vente d'une partie de la parcelle ZB 23 sur Aubres à Monsieur BEAUMONT.

La station d'épuration étant à cheval sur la parcelle, il y aura donc une division parcellaire. La SAFER a validé le prix de 50 centimes du m2.

1 opposition : Stéphanie Margiela

Majorité (9).

8) Définition des zones d'accélération de l'énergie :

Un inventaire a été dressé par la commune pour lister les endroits où pourraient être installés des dispositifs type éoliennes, panneaux photovoltaïques...

La commune dit sa volonté de faire le choix de l'énergie solaire et limiter l'installation de panneaux aux seules toitures existantes ou dont le permis de construire a déjà été déposé en dehors de la zone protégée par l'ABF.

Le conseil s'oppose à l'implantation de panneaux aux sols dans les zones agricoles.

Nous n'avons pas eu de remarques sur cette proposition suite à la consultation initiée début janvier (questionnaire paru dans la Gazette des Pilles distribuée dans chacune des boîtes aux lettres).

2 abstentions : Aurore Lallement et Frédéric Liabeuf (manque de clarté).

9) Attribution de la prime « pouvoir d'achat »

Prime accordée à la fonction publique d'état et hospitalière.

Chaque collectivité décide en fonction du niveau de salaire annuel de l'intéressé (au-delà de 39000 euros pas de prime).

Aurore, David et Yannick sont concernés.

Cela correspond à un temps plein et demi.

La somme correspond à 1500 Euros charges comprises (avis favorable du centre de gestion de la Drôme à solliciter). Le versement aura lieu en mai ou juin.

Unanimité.

10) Point sur la situation de la supérette

Une délibération de la communauté de communes doit être prise le 13 février 2024.

EPORA peut se porter acquéreur des murs pour le compte de la commune (les loyers seront perçus par cet organisme durant la période de réflexion de 6 ans et ensuite déduits du prix de vente).

La commune peut racheter dans les 6 ans.

Convention de veille mise en place en attendant de plus amples informations.

Pascal Ressegaire, le propriétaire, aurait un repreneur : le Maire est en attente de confirmation de cette information.

Le prix d'achat évoqué serait de 280.000 Euros, le montant total des loyers s'élève à 2.200 Euros.

Des travaux sont à prévoir.

11) Constitution d'un groupe de réflexion sur la question du logement

Le terrain a été acquis par acte administratif en date du 27 décembre 2023.

Quels types de logements envisager ?

Logements relais pour victimes de violence ou autres ?

Une opération de l'amélioration de l'habitat ancien est programmée : 90 % d'aide aux propriétaires pour les habitations principales.

La commune des Pilles se trouve en zone renforcée.

La commune pourra participer financièrement à certains dossiers.

1 animateur délégué par la communauté de communes sera en charge des dossiers.

Christian Gleize se propose de faire partie du groupe de réflexion (Pascale ?).

12) Questions et informations diverses

- Estelle, secrétaire de mairie, sera remplacée par Aurore Monnier, en raison d'une opération programmée (1 mois).
- La crèche va rouvrir ses portes : une Directrice a été recrutée. AESIO se retire fin juin. La communauté de communes souhaiterait que la gestion soit confiée à une association de parents avec soutien de l'ADMR. Sinon la gestion reviendra à la communauté de communes. Une réunion ouverte à tous aura lieu le lundi 4 mars à partir de 17 heures.
- Les travaux pour les murs de la mairie ont été décalés en mars.
- Pilles au marché : nouvelle trésorière, Emilie Blanc. Président : David. Mélodie salariée.
- Eclairage tunnel : des Leds seront mises en place en avril. Travaux de 170.000 Euros à la charge du département. Circulation alternée du 2 au 26 avril.
- Vacances du Maire du 21 mars au 1^{er} avril 2024.
- ESTANCO : la gendarmerie procède à des contrôles des automobilistes. Cela gêne les clients qui ne peuvent plus stationner.
- Fête des Pilles le 27 juillet 2024.
- Vide-greniers le 19 mai 2024.
- Festival Pilles sous les Etoiles du 8 au 12 mai 2024, à confirmer.
- Tour de France le 17 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h23.

Le Maire, Philippe Ledéser

La Secrétaire de séance, Cécile Mathieu



